

DEPARTEMENT AIN

CONCLUSIONS ENQUETE PUBLIQUE

**MODIFICATION n°11 du PLUIH de
HAUT-BUGEY AGGLOMERATION
concernant la commune d'OYONNAX.**

**Du vendredi 25 octobre 2024 au jeudi 14
novembre 2024**

SOMMAIRE

Les conclusions se doivent d'être « autoportantes » c'est-à-dire que tout lecteur doit pouvoir se faire une idée et un avis sur le projet.

De ce fait, certains passages du rapport sont repris « in extenso » dans les conclusions.

1.Introduction.

2. Généralités.

3. Les modifications envisagées pour la commune d'Oyonnax.

4. Conclusions et avis motivé.

Conclusions de l'enquête publique
relative à la demande de modification n°11 du plan local d'urbanisme
intercommunal et de l'habitat (PLUI-H) de Haut-Bugey- Agglomération.

1.Introduction.

C'est par décision en date du 30 août 2024 que Mr le Président du Tribunal administratif de Lyon m'a désigné pour conduire l'enquête publique relative au projet de modification n°11 du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH) sur la commune d'Oyonnax.

Par arrêté en date du 7 octobre 2024, Mr le Président de HBA (Haut-Bugey Agglomération) a arrêté les modalités d'organisation de cette enquête publique d'une durée de 21 jours consécutifs soit du vendredi 25 octobre 2024 au jeudi 14 novembre 2024 inclus, fixé les modalités de publicité et les possibilités offertes au public de prendre connaissance du dossier.

Cette enquête a lieu conformément aux dispositions évoquées ci-dessous :

Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2224-10,
Code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 à L 123-18 ; et R 123-1 à R 123-27,
Code de l'urbanisme et notamment l'article L 153-19 et L 153-41,
Délibérations des 17/12/2020, 24/02/2022, 16/06/2022, 19/07/2022, 08/06/2023, 22/02/24
et 04/04/2024 modifiant le plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme
local de l'habitat (PLUiH).
Arrêté de prescription de la modification n°11 n°490/2024 du 21 mai 2024,
Avis n° 20214-ARA-AC-3487 du 12/août 2024 de la Mission Régionale d'Autorité
Environnementale ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de modification
n°5 du PLUIH, après examen au cas par cas,
Avis des PPA (Personnes Publiques Associées),

2.Généralités.

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, nous avons le mardi 22 octobre 2024 de 14h à 15h, constaté l'affichage des « Avis d'enquête » en caractères d'imprimerie, aux tableaux prévus à cet effet sur le territoire de la commune d'Oyonnax,

Par ailleurs, les services de Haut-Bugey-Agglomération (HBA) nous ont remis le 14 octobre 2024 un exemplaire du dossier d'enquête comprenant :

- L'arrêté du Président de HBA en date du 7 octobre 2024.
Enquête publique n°E24000079/69 en date du 30 août 2024 de Mr le Président du Tribunal
Administratif de Lyon.
Commissaire enquêteur : Jacques Baglan

J.B

- Le dossier d'enquête se décomposant comme suit :

1. Arrêté prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique.
2. Notice explicative.
3. Avis des Personnes Publiques Associées (PPA).
4. Décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).
5. Annonces légales

Conformément aux dispositions de l'arrêté de Mr le Président de HBA en date du 7 octobre 2024, un registre portant sur l'enquête ainsi qu'un dossier afférent au projet, ont été mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à ma mairie d'Oyonnax,

Permanence :

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 3 de l'arrêté du 7 octobre 2024, a assuré les permanences suivantes :

- Vendredi 25 octobre 2024 de 8h30 à 11h30.
- Lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00.
- Jeudi 14 novembre 2024 de 14h30 à 17h30.

Clôture.

Les registres d'enquête ont été clos par le commissaire enquêteur le jeudi 14 novembre 2024 à 17h30.

Publicité.

Les annonces légales relatives à cette enquête publique ont paru dans les journaux :

Le Progrès en dates des 11 et 31 octobre 2024.

La Voix de l'Ain en dates des 11 octobre et 1^{er} novembre 2024.

Consultation du dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique pouvait être consulté :

Sur le site internet de Haut-Bugey-Agglomération :

www.hautbugey-agglomeration.fr

En mairie :

d'Oyonnax ainsi qu'au siège de Haut-Bugey Agglomération sur support informatique et sur support papier aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Enquête publique n°E24000079/69 en date du 30 août 2024 de Mr le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Commissaire enquêteur : Jacques Baglan

↳ .B

Pendant la durée de l'enquête, le public pouvait faire part de ses observations et propositions :

Sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, déposé en mairie d'Oyonnax,

Auprès du commissaire-enquêteur,

aux jours et heures de ses permanences.

Par voie postale,

par courrier adressé à Mr Jacques Baglan, commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête en mairie d'Oyonnax.

Les observations du public inscrites sur les registres papier et transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête publique en mairie d'Oyonnax.

4-3 Clôture

Le registre d'enquête publique a été clos et signé par le commissaire enquêteur le jeudi 14 novembre 2024 à 17h30.

4-4 Notification

Mr Laurent SAUZAY, Directeur du Pôle Aménagement et Développement de HAUT BUGEY AGGLOMERATION s'est vu notifier le mardi 19 novembre 2024 par procès-verbal ([annexe 1](#)) copie du registre d'enquête publique ne comportant aucune observation. Mr SAUZAY a été informé qu'il disposait d'un délai de 15 jours à compter de cette notification pour présenter un mémoire en réponse soit au plus tard le 4 décembre 2024.

Le 3 décembre 2024 nous avons reçu le mémoire en réponse de Mr SAUZAY ([annexe 2](#)).

Préalablement à l'ouverture de l'enquête, nous avons le lundi 21 octobre 2024 de 14h à 15h constaté l'affichage des avis d'enquête en caractères d'imprimerie, aux tableaux prévus à cet effet sur le territoire de la commune d'Oyonnax,

Le commissaire enquêteur tient à remercier Mme ROPOSTE de HBA, qui lui a apporté tous renseignements utiles durant cette enquête.

Le registre a été clos par le commissaire enquêteur le jeudi 14 novembre 2024 à 17h30..

Cette enquête n'a suscité aucun engouement auprès de la population puisque aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête publique. Quelques personnes se sont présentées à nos permanences pensant que l'objet de cette enquête publique était une révision et non une modification du PLUIH. Aussi, nous leur avons donné toutes explications utiles et signifié qu'une révision interviendrait probablement en 2025.

Enquête publique n°E24000079/69 en date du 30 août 2024 de Mr le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Commissaire enquêteur : Jacques Baglan

∟. (3

3. La modification n° 11 envisagée porte sur la commune d'Oyonnax..

Haut-Bugey Agglomération est un établissement public de coopération intercommunale constituée le 1^{er} janvier 2019 et regroupant 42 communes. Le territoire du Haut-Bugey représente le second bassin de vie le plus important du département de l'Ain (63 000 habitants, 3700 entreprises, 27 000 emplois), après le bassin de Bourg-en-Bresse. Sa localisation stratégique, sur l'axe LYON GENEVE, et son tissu industriel avec la Plastic Vallée confèrent à ce territoire des atouts intéressants.

Haut-Bugey Agglomération entend poursuivre son développement économique et résidentiel tout en respectant l'équilibre prôné dans le SCOT et le PLUI-H en matière économique, commerciale et de logement.

Ce projet de modification concerne 3 secteurs et trois objets :

1°. **Secteur cours de Verdun** : l'évolution de zone de dix parcelles actuellement en UE vers une zone U1, avec comme objectif de permettre l'implantation d'un restaurant. Dans un souci de cohérence, ce secteur U1 sera étendu plus au sud afin d'englober un autre restaurant. Enfin, une prescription commerciale (R151-37) sera créée à l'emprise du secteur.

2°. **Secteur Buathier** : l'évolution de zone de 2 parcelles actuellement en UE vers une zone UXa, afin de permettre la création d'une aire de retournement pour les poids lourds ainsi que d'un parking végétalisé pour les employés.

3°. **Secteur Anatole France** : l'évolution de zone d'une parcelle actuellement en UE vers une zone UC2. Ce reclassement a pour objectif de permettre la construction d'un immeuble de 12 logements.

Conclusions et avis motivé.

Considérant :

- que la demande de modification n°11 présentée par la collectivité Haut-Bugey-Agglomération a été décidée en toute légalité et est conforme au Code de l'environnement.

- que les articles de l'arrêté en date du 7 octobre 2024 prescrivant cette modification ont été respectés.

- qu'il a été satisfait aux exigences de publicité légale relative aux modalités et au déroulement de l'enquête publique, tant au niveau des parutions aux annonces légales dans les deux journaux le Progrès des 11 et 31 octobre 2024 et la Voix de l'Ain des 11 octobre et 1^{er} novembre 2024, que de l'affichage sur la commune d'Oyonnax et que le public a eu libre accès au dossier.

Considérant d'autre part :

- que ces modifications permettent de mettre en adéquation les OAP et les projets d'aménagements.

Enquête publique n°E24000079/69 en date du 30 août 2024 de Mr le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Commissaire enquêteur : Jacques Baglan

△.B

Considérant de plus :

- que cette modification n°11 n'est pas soumise à évaluation environnementale.
- que la réalisation de ce projet n'aura aucun impact négatif sur l'environnement immédiat notamment les ZNIEFF, ZICO, ZH ou autre Réserve Naturelle.
- que le mémoire en réponse de Mr SAUZAY prend en compte les remarques formulées par la DDT.

Considérant enfin :

- qu'aucune observation défavorable à cette modification n°11 n'a été formulée sur le registre papier.
 - qu'hormis les observations de la DDT, les autres PPA n'ont pas émises d'observations significatives.
- +
- que les modifications envisagées sont limitées et n'auront aucune incidence en matière environnementale.

Nous, Jacques Baglan, commissaire enquêteur, émettons un **AVIS FAVORABLE**, à ce projet de modification n°11 du PLUIH de HBA (Haut-Bugey-Agglomération) sous réserve que les remarques formulées par la DDT soient prises en considération.

A Bourg en Bresse, le 14 décembre 2024

Le commissaire enquêteur

Jacques Baglan

Enquête publique n°E24000079/69 en date du 30 août 2024 de Mr le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Commissaire enquêteur : Jacques Baglan